

/VS

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 96-463 DU 18 OCTOBRE 1996

portant modification des Statuts de
l'Institut National des Recherches
Agricoles du Bénin (INRAB).

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

CHEF DE L'ETAT,

CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N°90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Loi N°94-009 du 28 Juillet 1994 portant Création, Organisation et Fonctionnement des Offices à caractères social, culturel et scientifique ;
- VU la Proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ;
- VU le Décret N°96-128 du 09 Avril 1996 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N°91-301 du 31 Décembre 1991 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Développement Rural ;
- VU le Décret N°92-182 du 06 Juillet 1992 portant Adoption des Statuts de l'Institut National des Recherches Agricoles du Bénin (INRAB) ;
- SUR proposition du Ministre du Développement Rural ;
- Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 02 Octobre 1996 ;

D E C R E T E :

Article 1er. - L'Institut National des Recherches Agricoles du Bénin (INRAB) est organisé conformément aux Statuts annexés au présent Décret.

Article 2. - Sont et demeurent abrogées les dispositions antérieures contraires notamment celles du Décret N°92-182 du 06 Juillet 1992.

.../...

Article 3. - Le Ministre du Développement Rural est chargé de l'application du présent Décret qui sera publié au Journal Officiel.-

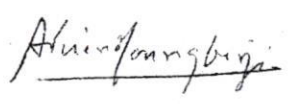
Fait à COTONOU, le 18 Octobre 1996

par le Président de la République
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU

Le Premier Ministre, chargé de la
Coordination de l'Action Gouverne-
mentale et des Relations avec les
Institutions,

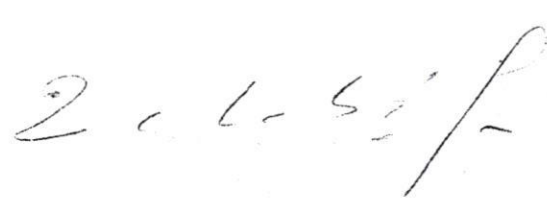


Adrien HOUNGBEDJI

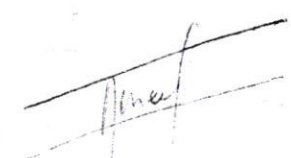
Adrien HOUNGBEDJI

Le Ministre du Développement
Rural,

Le Ministre des Finances, *



Jérôme SACCA KINA



Moïse MENSAH

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 PM 4 MDR 4 MF 4
Autres Ministères 15 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-
DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB-ENA-FASJEP 3 JO 1.-